



vous informe ...

Loi " Travail, emploi, pouvoir d'achat "

7 milliards d'euros de cadeaux pour les ménages favorisés

L'agenda de la semaine

23 au 31 juillet

Grenelle environnement : réunions de travail des groupes.

31 juillet

Après le Sénat, début de la discussion sur le projet de loi sur le service minimum à l'Assemblée nationale. Rassemblement à Paris et en province contre le projet de loi.

La loi mal nommée « Travail, Emploi, Pouvoir d'achat » vient d'être votée en première lecture à l'Assemblée nationale.

Nous avons exprimé nos critiques à l'encontre du dispositif sur les heures supplémentaires. Le « paquet fiscal », contenu dans le même texte, mérite qu'on y revienne.

Sous couvert de « baisse des impôts », trois dispositions représentent un cadeau sans précédent pour les ménages les plus riches.

D'une part, les droits de succession sont supprimés entre conjoints, les seuils d'imposition sont relevés fortement. Compte tenu des abattements antérieurs qui exonéraient les petites et moyennes successions, c'est une mesure qui va profiter aux plus gros héritages.

D'autre part, la déduction d'intérêts d'emprunts pour l'achat d'une résidence princi-

pale ne va, bien entendu, que bénéficier à ceux qui peuvent acheter leur maison ou appartement. Et encore, ce n'est pas sûr. L'essentiel de l'avantage risque de tomber dans l'escarcelle des promoteurs via l'effet de la mesure sur le soutien des prix exagérément élevés de l'immobilier.

Enfin, le bouclier fiscal est un vrai scandale. Le tableau suivant montre qu'il est fait sur mesure pour 1 000 contribuables qui vont empocher un chèque de 250 000 euros en moyenne. Qui plus est, ce sont des contribuables qui vont être dispensés du paiement de la Csg et de la Crds auxquels sont assujettis tous les revenus !

Ce texte représente un recul structurel de la notion même de justice fiscale. Le principe selon lequel l'impôt de chacun est établi en fonction de sa faculté contributive est battu en brèche.

Les 1 000 gros bénéficiaires du bouclier fiscal

Patrimoine	Nombre de bénéficiaires	Montant de restitution
Moins de 150 000 €	201 000	649 €
Supérieur à 15,5 millions d'€	1 000	251 000 €

Source : Ministère de l'Economie

Égalité professionnelle entre les femmes et les hommes

Sans attendre la mise en place des groupes de travail qui préciseront les thèmes de la conférence sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes prévue pour septembre, la Cgt vient de transmettre au ministre les pistes de travail sur lesquelles elle entend que portent les débats. Elle doit être auditionnée par la délégation aux droits des femmes de l'assemblée nationale dans les jours qui viennent.

L'arsenal législatif existe, le gouvernement doit maintenant mettre en place des sanctions et moyens de contrôles afin de contraindre réellement les employeurs à appliquer tous les textes régissant les questions d'égalité à commencer par lui-même, imposer l'ouverture des négociations sur l'égalité professionnelle dans toutes les entreprises et exiger la suppression des écarts sur l'ensemble des éléments de rémunération, en imposant une progression supplémentaire de la masse salariale consacrée aux rattrapages des inégalités de rémunération

de l'ordre de 5 % immédiatement (écart résiduel reconnu par tous comme inexplicable).

Pour lutter contre la précarité, La Cgt demande que soit favorisé le passage des temps partiels imposés à des contrats à temps complets : l'Etat peut montrer l'exemple ! que le contrat de travail et le salaire soient maintenus jusqu'à ce que le reclassement soit effectif dans un poste de niveau au moins équivalent en termes de qualification, de salaire, de temps et de lieu de travail.

Nous demandons l'extension et la pérennisation de la réduction du temps de travail et que les évaluations des risques professionnels soient sexuées.

Pour l'égalité professionnelle, il ne suffit pas de regarder ce qui se passe au travail : des mesures sont envisagées dans l'entreprise, mais également dans la société.

Les politiques publiques ont un impact direct sur la marche vers l'égalité: exonérations des

cotisations sur les bas salaires, congé parental étendu dès le premier enfant, prime pour l'emploi... mènent à la panne, voire au recul !

La Cgt demande l'organisation et le développement d'un service public d'accueil des jeunes enfants financièrement accessibles à tous, un allongement du congé maternité mais un raccourcissement du congé parental avec un partage équitable entre les deux parents et une indemnisation basée sur le dernier salaire, ainsi que l'allongement du congé paternité à un mois.

Et il faut aussi agir sur les représentations : certains préjugés ont la vie dure et renvoient aussi à la division des rôles au sein de la sphère familiale (accès différenciés à l'éducation et à la formation, répartition « inégale » du travail domestique...).

La Cgt mettra tout en œuvre pour favoriser l'intervention nécessaire de tous les salariés pour lesquels l'égalité est une priorité.

Fonction publique

De quelle Fonction publique avons-nous besoin ?

Le 17 juillet a eu lieu le Conseil supérieur de la Fonction publique de l'État, instance de consultation où se débattent les questions transversales de la Fpe. C'était la première réunion après les scrutins présidentiel et législatif sous la présidence d'Éric Woerth -ministre du Budget, des Comptes publics et de la Fonction publique- et d'André Santini -Secrétaire d'État à la Fonction publique.

L'ensemble des organisations syndicales représentatives s'est d'abord exprimé par une déclaration unitaire stigmatisant la politique salariale et de l'emploi public mise en œuvre.

Dans son intervention, la délégation de la Cgt a insisté sur plusieurs points principaux :

☒ si la légitimité du Président de la République et du gouvernement n'est pas

contestable, celle des syndicats à porter les exigences des personnels ne l'est pas moins :

☒ la conception d'une Fonction publique amputée de nombre de ses missions, comme d'une grande partie de ses moyens prônée par la majorité actuelle -et qui se traduit également dans les nouveaux découpages ministériels- s'oppose à l'intérêt général et au progrès social que défendent la Cgt ;

☒ comment donner un quelconque crédit à la volonté affichée par nos interlocuteurs de promouvoir le dialogue social quand des mesures de première importance sont arrêtées sans la moindre négociation ?

A l'évidence, ce premier rendez-vous plénier a confirmé les divergences profondes qui existent sur le rôle et la place de la Fonction publique, sur l'emploi public et sur le pouvoir d'achat entre les ministres et la plupart des organisations syndicales, au premier rang desquelles la Cgt.

Les trois conférences sur les valeurs de la Fonction publique, le pouvoir d'achat et le dialogue social prévus pour commencer au début de l'automne doivent, être l'occasion d'un débat au fond, dans lequel la Cgt, tout en s'opposant à de nouveaux reculs, fera valoir des propositions alternatives.

L'importance des enjeux rendent plus que jamais incontournables l'action des personnels et l'intervention des citoyens.

Bulletin de contact et de syndicalisation

Je souhaite :
 prendre contact
 me syndiquer

NOM : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Age : Profession :

Entreprise (nom et adresse) :



Bulletin à renvoyer à La Cgt, espace Qualité de Vie syndicale, case 5-1, 263 rue de Paris - 93516 Montreuil Cedex, téléphone : 01 48 18 84 72, fax : 01 48 51 51 80, courriel : orga@cgt.fr.